

## Superviseurs habilités (par ordre chronologique d'ancienneté)

<b>Jean-Charles KAISER</b> (Bas-Rhin)	Pasteur e.r.	<a href="mailto:jean.charles.kaiser@orange.fr">jean.charles.kaiser@orange.fr</a>
<b>Cathy BIRMELE</b> (Bas-Rhin)	Pasteur	<a href="mailto:cathy.birmele@orange.fr">cathy.birmele@orange.fr</a>
<b>Max BOURGEOIS</b> (Var)	Pasteur e.r.	<a href="mailto:maxbourgeois@sfr.fr">maxbourgeois@sfr.fr</a>
<b>Christophe HAGENBACH</b> (Bas-Rhin)	Prêtre	<a href="mailto:christophe.hagenbach@diocese-alsace.fr">christophe.hagenbach@diocese-alsace.fr</a>
<b>Pascale HALLER-JAHN</b> (Bas-Rhin)	Pasteur	<a href="mailto:hallerjahn@kabelbw.de">hallerjahn@kabelbw.de</a>
<b>Martin WEHRUNG</b> (Bas-Rhin)	Pasteur	<a href="mailto:martin.wehrung@free.fr">martin.wehrung@free.fr</a>
<b>Sonia ARNOUX</b> (Drôme)	Pasteur	<a href="mailto:sarnoux@wanadoo.fr">sarnoux@wanadoo.fr</a>
<b>Hubert FREYERMUTH</b> (Haut-Rhin)	Pasteur	<a href="mailto:freyermuth.hubert@orange.fr">freyermuth.hubert@orange.fr</a>

## Superviseurs en formation (par ordre alphabétique)

<b>Annick VANDERLINDEN</b> (Bas-Rhin)	Aumônier	<a href="mailto:vandera67@gmail.com">vandera67@gmail.com</a>
--	----------	--

### Association Française de formation et de supervision pastorales

**Siège:** 5 rue du Narion F 67200 Strasbourg

**Président:** M. Wehrung, **Secrétaire:** P. Haller-Jahn, **Trésorier:** H. Freyermuth.

**Site:** [www.supervision-pastorale-fpec.com](http://www.supervision-pastorale-fpec.com)

Association sans but lucratif, relevant du droit local des départements du Rhin et de la Moselle, inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Strasbourg (67), Vol. XCIII Folio N° 78

- Ass Française de Formation et de Supervision Pastorales,  
Crédit Mutuel Rixheim – 7 Avenue du Général de Gaulle 68170 Rixheim

RIB : 10278 03036 00020576601 45

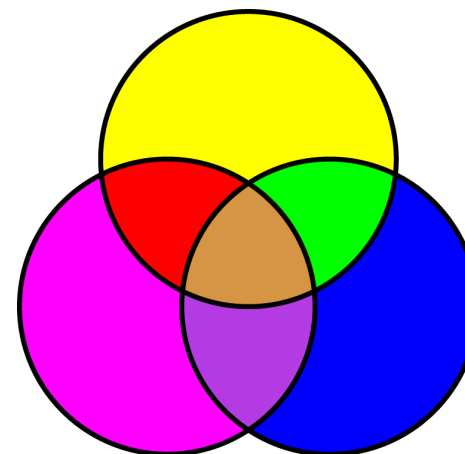
IBAN : FR76 1027 8030 3600 0205 7660 145

BIC : CMCIFR2A

AFfsp pSPGénéral v2016.10.01

ASSOCIATION FRANÇAISE  
DE FORMATION ET DE SUPERVISION  
PASTORALES

AFfsp



## Formation Pastorale à l'Ecoute et à la Communication

**La Supervision pastorale**  
**une offre œcuménique**  
**d'accompagnement et de formation**

[www.supervision-pastorale-fpec.com](http://www.supervision-pastorale-fpec.com)

## La supervision pastorale

offre un accompagnement et une formation destinés à toute personne désireuse de se perfectionner dans la pratique de la relation à autrui, active au sein de son Eglise, d'une association ou d'un autre lieu (pour diacres, laïcs, pasteurs, prêtres et toutes personnes engagées dans l'église)

En effet, toute personne qui exerce un travail de relation, d'écoute et de parole a besoin à son tour d'un vis-à-vis qui l'écoute et lui parle, lui permettant ainsi de prendre conscience de son mode de communication.

La supervision est pastorale en ce sens qu'elle cherche à intégrer la dimension spirituelle propre à chacune et à chacun, et qu'elle permet de travailler la spécificité de la relation pastorale.









## Les superviseurs

habilités et en formation ont suivi et suivent une formation **FPEC**, selon l'école du « Clinical Pastoral Training » (CPT) reconnu internationalement. En France ils sont regroupés au sein d'une association indépendante (AFfsp).

Ils sont habilités par la Commission de Formation franco-suisse de l'AFfsp et de l'ASRsp. Ils sont reconnus par les églises catholique et protestantes.







## Formations proposées :

-  **Supervisions individuelles, de groupe, d'équipe**
-  **Formations de base FPEC**
-  **Semaines d'initiation FPEC** dans le cadre de la formation initiale des pasteurs
-  **Formations Initiales de Visiteurs Bénévoles –FIVB-**
-  **Groupes de parole**
-  **Interventions sur demande:** régulation paroissiale, médiation

## La supervision

aborde la personne en supervision (supervisant) dans sa globalité (dimension professionnelle, personnelle, spirituelle, relationnelle), son interlocuteur dans la situation étudiée, leur relation.

Sur la base de situations concrètes tirées de sa pratique, le supervisant travaille les questions suivantes :

-  Que s'est-il passé dans la rencontre ?
-  Quelles ont été les émotions vécues ?
-  Quelles ont été les chances, les risques, les parasites de cette rencontre ?
-  Quelle a été l'attitude du supervisant dans la relation ?

Entretien en tête à tête, prédication, négociation de priorité, gestion du temps, relation à l'autorité, travail en équipe, changement de ministère, création de projet, identité professionnelle, sont quelques exemples de thèmes qui peuvent être travaillés en supervision.

La supervision cherche à affiner l'identité professionnelle, à estimer les ressources et les capacités de façon réaliste, à développer la créativité du supervisant.



## Cadre et conditions

**Un Contrat** élaboré en commun précise l'objectif, le nombre de séances, leur coût, ainsi que les engagements réciproques superviseurs-/supervisant, de toute proposition de supervision et de formation.

**Le Secret pastoral** est de rigueur : dans toutes les démarches les superviseurs, comme les intervenants s'y astreignent.

**Un Code éthique commun** à l'AFfsp et à l'ASRsp sur lequel se fondent les formateurs est remis en début de formation et garantit le travail commun.

**La Participation financière** est pour une part à la charge de personnes intéressées et pour une autre part à négocier par le supervisant ou le groupe, avec les organismes concernés. Pour les sessions de base, elle est à négocier préalablement avec les directions des Eglises.